

Certificat de capacité OACP obtenu ou renouvelé à l'étranger

Règles applicables aux conducteurs professionnels actifs en Suisse

Les démarches à effectuer dépendent du domicile du conducteur, du siège de son employeur et de la validité de son certificat de capacité étranger (ou du code 95 inscrit sur son permis). Quatre situations couvrent la quasi-totalité des cas rencontrés.

1 Chauffeur frontalier avec un certificat de capacité étranger valable

Le conducteur réside dans un État de l'UE ou de l'AELE et dispose d'un permis de conduire étranger ainsi que d'un certificat de capacité étranger valable (ou d'un code 95 valable sur son permis).

- Depuis le **1^{er} mars 2022**, il peut travailler pour une entreprise ayant son siège en Suisse **sans échanger son certificat de capacité** contre un certificat suisse.
- Il circule en Suisse avec son permis de conduire étranger et son certificat de capacité étranger (ou le code 95 figurant sur son permis).
- Aucune démarche de reconnaissance ni d'échange n'est nécessaire tant que ces documents restent valables.

2 Chauffeur qui vient s'établir en Suisse

Le conducteur s'installe durablement en Suisse et possède encore un certificat de capacité étranger valable.

- Il doit demander l'**échange de son permis de conduire** auprès du Service des automobiles de son canton.
- Il peut également demander l'**échange de son certificat de capacité** étranger contre un certificat suisse.
- Cet échange n'est possible que si le conducteur était **domicilié dans le pays ayant délivré le certificat** au moment où il a suivi sa formation continue.
- Si le certificat étranger est encore valable (ou le code 95 valable), il n'est pas nécessaire de faire reconnaître individuellement les journées de formation suivies à l'étranger.

3 Reconnaissance des formations continues suivies à l'étranger

- Les conducteurs domiciliés en Suisse et employés par une entreprise suisse doivent suivre leur formation continue auprès d'un **centre de formation reconnu par l'asa** en Suisse.
- Des formations suivies à l'étranger ne peuvent être reconnues que si, au moment où elles ont été suivies, le conducteur travaillait **totalement ou partiellement pour une entreprise située à l'étranger**.

4 Quand une demande de reconnaissance n'est-elle pas nécessaire ?

Aucune demande de reconnaissance n'est requise lorsque :

- le certificat de capacité a **déjà été renouvelé à l'étranger** ; ou
- le conducteur possède un **code 95 valable** sur son permis de conduire étranger.

Dans ces cas, il suffit de demander l'échange du certificat de capacité auprès du Service des automobiles compétent, sous réserve que le conducteur était domicilié dans le pays concerné lors de sa formation continue.

Tableau récapitulatif

Situation	Démarche à effectuer
Frontalier avec permis et certificat étrangers valables	Peut travailler en Suisse avec ses documents étrangers. Aucun échange obligatoire.
Installation en Suisse avec certificat étranger valable	Échange du permis de conduire auprès du Service des automobiles, puis échange du certificat de capacité contre un certificat suisse si les conditions sont remplies.
Conducteur domicilié en Suisse, employeur suisse	Formation continue à suivre auprès d'un centre reconnu par l'asa en Suisse.
Formations continues suivies à l'étranger	Reconnaissables uniquement si le conducteur travaillait pour une entreprise étrangère au moment de la formation.

À retenir

Deux cas de figure couvrent l'essentiel des questions : le **chauffeur frontalier**, qui continue d'utiliser son certificat étranger valable sans aucune formalité, et le **chauffeur qui s'établit en Suisse**, qui doit échanger son permis de conduire et, le cas échéant, son certificat de capacité.

Dès que le conducteur est domicilié en Suisse et employé par une entreprise suisse, les cinq journées de formation continue du cycle doivent être suivies dans un centre reconnu par l'asa.

Document d'information à l'usage des conducteurs et des entreprises de transport. Sous réserve des dispositions de l'OACP et de la pratique du Service des automobiles cantonal compétent. inside-formations Sàrl – centre de formation OACP reconnu.